

## EDITORIAL



**Mireille LAVIE-JUSTE**  
Présidente commission bio  
Chambre d'agriculture  
des Landes

### Sommaire

|   |     |
|---|-----|
| Conversions bio dans les Landes .....           | p1  |
| Développement filière légumes plein champ ..... | p 1 |
| Démarrage filière lait .....                    | p 2 |
| Technique et agronomie bio .....                | p 3 |
| Point réglementaire.....                        | p 6 |
| Nouvelles publications .....                    | p 6 |
| Evènement de la bio dans les Landes .....       | p 7 |

## Progression des conversions bio dans les Landes

L'agriculture biologique landaise poursuit sa progression depuis 2016 avec 365 entreprises notifiées en AB en 2018 soit 140 de plus qu'en janvier 2017.

Ce changement d'envergure implique une mobilisation de la filière biologique pour structurer et offrir une juste rémunération à la mesure de l'investissement des agriculteurs qui se lancent dans ce mode de production où les risques sont importants.

Pour relever le défi, la Chambre d'agriculture des Landes continue et amplifie son travail dans l'accompagnement des producteurs AB et en conversion. Pour cela, les moyens humains sont renforcés avec l'implication d'un(e) conseiller(e) sur chacune des antennes d'Hagetmau et de Dax-Yzosse.

## Développement de la filière légumes plein champ AB

Le département des Landes représente la première surface de légumes plein champ AB en Nouvelle Aquitaine avec 900 ha. Cette filière se développe avec 200 ha en conversion entre 2017-2018. Les opérateurs de la filière indiquent des besoins toujours plus importants en maïs doux, haricots verts, petits pois et carottes notamment.

Lors d'une première rencontre en février 2018 en présence d'Interbio Nouvelle Aquitaine, du groupe Léa nature et Vitagermine, deux entreprises 100 % AB, un potentiel de croissance à deux chiffres du marché français a été annoncé.

Une deuxième rencontre a eu lieu le 18 octobre 2018 avec les opérateurs historiques du légume plein champ biologique. Maïsadour, Euralis, Uniproledi, SICA pays bio landais, Vitagermine ont pu présenter leurs offres et leurs modes de contractualisation. Les enjeux qui ont ainsi émergé au niveau des producteurs comme des opérateurs sont :

- la contractualisation pluriannuelle (planification sur 5 ans)
- la répartition de la prise en charge des risques entre les opérateurs et les producteurs
- la main d'œuvre (disponibilité et qualification)
- l'appui technique sur les exploitations
- la logistique (pré-transformation,...)

Pour développer cette filière durablement, les opérateurs et les producteurs ont convenu de deux axes de travail

- Un travail collectif pour mutualiser les opérations de la mise en culture à la transformation
- Un travail individuel d'évaluation technique et économique pour appuyer les producteurs est proposé par les conseillers de la Chambre d'agriculture des Landes. L'offre de service est disponible avec 3 niveaux de conseils : diagnostic pré-conversion et étude de projet, diagnostic et conseil post conversion, et études économiques.

## Démarrage de la filière lait de vache biologique dans les Landes

Deux exploitations spécialisées en bovin lait collectées par SODIAAL ont franchi le pas vers l'agriculture biologique en 2018.

Disposant de systèmes tournés vers l'herbe depuis plusieurs années, ces projets ont fait l'objet d'études économiques approfondies concertées entre le conseiller AB, le conseiller d'entreprise et le conseiller bovin lait de la Chambre d'agriculture des Landes.

Economiquement viable sous réserve de maîtriser son autonomie alimentaire et la conduite globale de l'élevage, la valeur ajoutée du bio peut être significative tout en permettant de renforcer le revenu de l'exploitant (voir résultat optimarge 2017).

### • Exploitation 1 : Produire du lait Biologique avec un robot de traite

La réussite de ce projet repose essentiellement sur l'optimisation de la production fourragère (quantité et qualité) notamment grâce à la maîtrise du Pâturage Tournant Dynamique (PTD) afin de garantir la plus grande autonomie alimentaire et protéique possible.

### Comparaison des résultats Optimarge 2017 avec les données simulées en année 2020 :

|   | 2017    | 2020 bio |
|---|---------|----------|
| SAU (ha)                                      | 81,4    | 84,6     |
| SPF (ha)                                      | 48,5    | 53,3     |
| dont prairie (ha)                             | 23,5    | 48,3     |
| Ensilage de maïs (ha)                         | 25      | 0        |
| Dérobées (ha)                                 | 12      | 12,2     |
| Nombre de vaches présentes                    | 71,5    | 73,5     |
| Lait produit (L)                              | 644 541 | 504 680  |
| Prix du lait laiterie (€/1000 l)              | 332     | 450      |
| Moyenne économique (l/VL)                     | 9 015   | 6 866    |
| Coût alimentaire (€/VL/an)                    | 883     | 564      |
| dont coût fourrage (€/VL/an)                  | 297     | 221      |
| dont coût concentré (€/VL/an)                 | 586     | 342      |
| Marge sur coût alimentaire (€/vache présente) | 2 118   | 2 526    |
| Unité de main d'œuvre                         | 1       | 1        |



### • Exploitation 2 : Produire du lait bio en Chalosse

Le nouveau système de production s'appuiera d'avantage sur la production herbagère, grâce à une optimisation de sa gestion. Des investissements spécifiques seront nécessaires, de même qu'un réaménagement des prairies afin de produire un volume et une qualité d'herbe supérieurs.

|   | 2017    | 2020 bio |
|---|---------|----------|
| SAU (ha)                                      | 147     | 153      |
| SPF (ha)                                      | 111     | 112      |
| dont prairie (ha)                             | 90      | 103      |
| Ensilage de maïs (ha)                         | 21      | 0        |
| Dérobées (ha)                                 | 0       | 10       |
| Nombre de vaches présentes                    | 88,2    | 90       |
| Lait produit (L)                              | 578 676 | 549 000  |
| Prix du lait laiterie (€/1000 l)              | 336     | 440      |
| Moyenne économique (l/VL)                     | 6 561   | 6 100    |
| Coût alimentaire (€/VL/an)                    | 558     | 529      |
| dont coût fourrage (€/VL/an)                  | 177     | 214      |
| dont coût concentré (€/VL/an)                 | 381     | 315      |
| Marge sur coût alimentaire (€/vache présente) | 1 647   | 2 155    |
| Unité de main d'œuvre                         | 3       | 3        |



## Technique et agronomie bio : Semis Direct Sous Couvert (SDSC)

Un essai de semis direct sur couverts en cultures bio de soja et maïs (semis de maïs sur seigle + trèfle incarnat et semis de soja sur du seigle) a été conduit en 2018, sur sable noir, en Haute Lande. Il a été initié par la Chambre d'agriculture et la Scea de Badie.

### Définition

Le SDSC correspond au semis d'une culture sans travail du sol depuis la récolte de la culture précédente. Le sol est perturbé uniquement au niveau de la ligne de semis sur 2 à 5 cm de profondeur. Par conséquent, une forte quantité de résidus est laissée sur le sol et assure une couverture de l'ordre de 30 à 100 % de la surface du sol.

### Un premier essai prometteur mais à confirmer

Cet essai sur 6 ha a permis de comparer 4 modalités : maïs biné, maïs SDSC, soja biné et soja SDSC.

Cette expérimentation a été réalisée avec un matériel appelé le rollInsem qui permet à l'instar du rouleau Faca de coucher la culture.

Un bilan a été réalisé le 9 octobre en présence d'une quarantaine d'agriculteurs bio et conventionnels et de techniciens et conseillers des Landes et des Pyrénées Atlantiques.

On note une forte diminution des adventices (datura, morelle noire) dans la parcelle de soja sous couvert et une difficulté de disponibilité d'azote sur le maïs en début de végétation.



Cette pratique nécessite de repenser la succession culturale par un semis précoce des couverts. Ainsi ils peuvent atteindre un développement optimum afin de restituer l'azote nécessaire et une couverture assez dense pour limiter le salissement des parcelles. La densité de semis et les conditions d'implantation doivent être parfaitement réussies pour une couverture rapide du sol qui concurrence les adventices. La réussite de cette technique dépend de la minéralisation de l'azote organique, des conditions climatiques et du choix du matériel.

Les premiers retours d'expériences seront présentés lors de la **journée technique AB sur la ferme du lycée de Sabres le 14 novembre entre 9h30 et 13h30** (voir rubrique évènement de la bio dans les Landes).

Ce type d'essais est à poursuivre car il existe des gains potentiels en terme de réduction de fertilisants organiques et de temps de désherbage.

Pour être opérationnel, une démarche d'investissement collectif est à prioriser avec tout agriculteur souhaitant se lancer dans ces techniques afin de pouvoir aller plus loin dans le développement de cette pratique agronomique de semis direct sous couvert en AB.

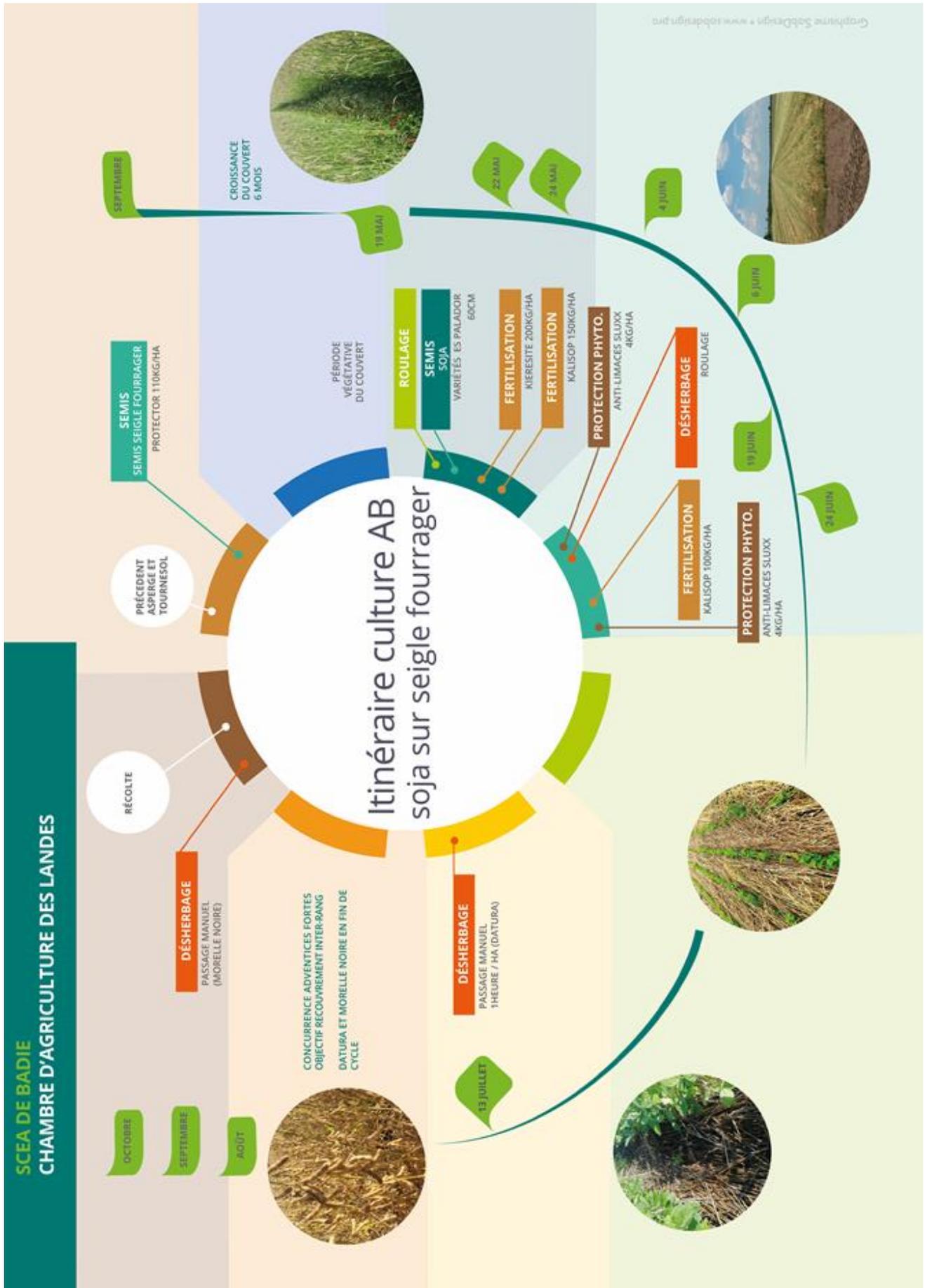
La Chambre d'agriculture des Landes est à la recherche de candidats pour tester des cultures sous couvert dans d'autres contextes et sur d'autres cultures.

Ressources documentaires :

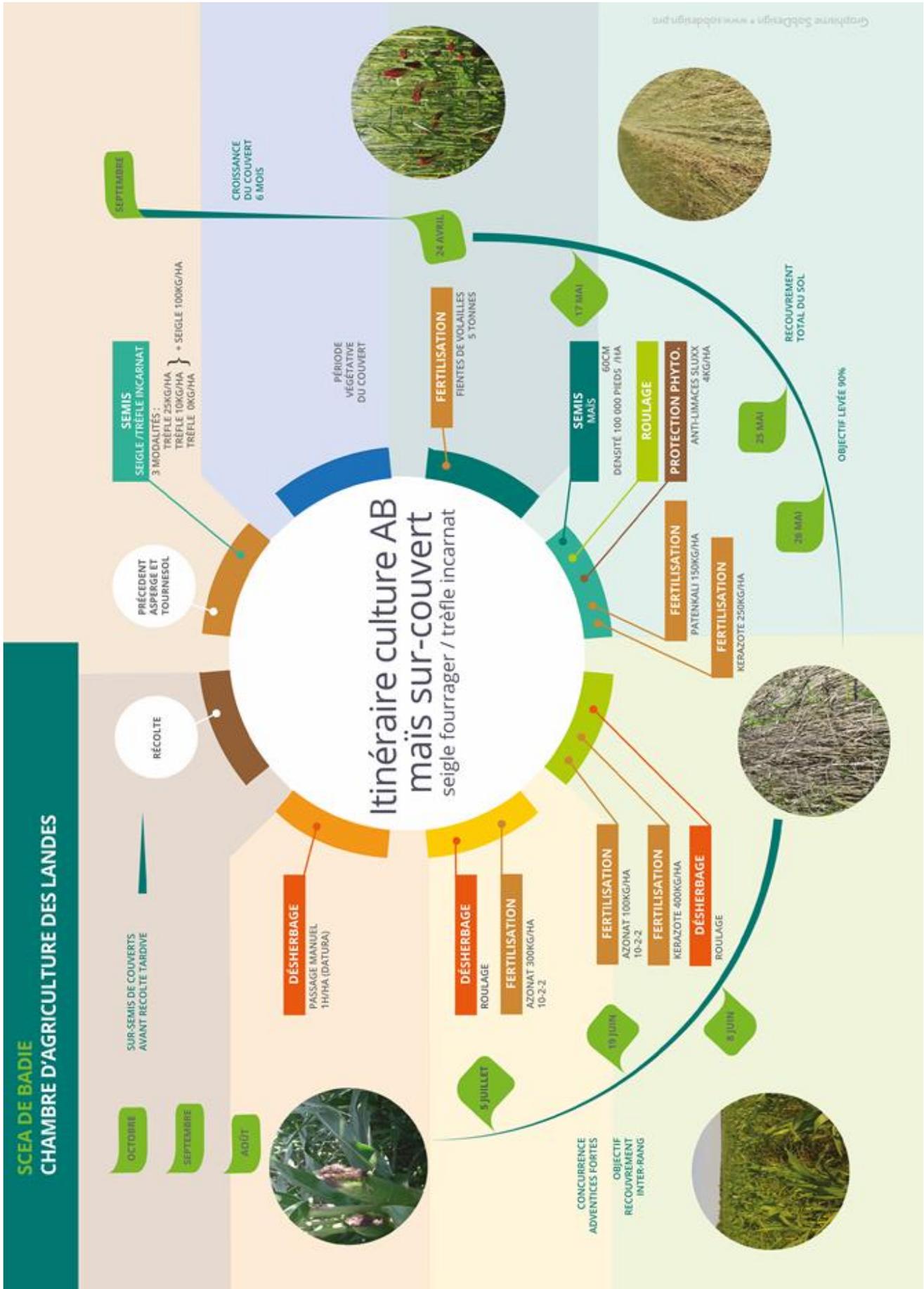
<http://www.itab.asso.fr/downloads/com-agro/brochuresdscpartie1web.pdf>

[http://www.itab.asso.fr/downloads/com-agro/brochure\\_sdsc\\_partie2.pdf](http://www.itab.asso.fr/downloads/com-agro/brochure_sdsc_partie2.pdf)

Itinéraire culturel : soja sur seigle fourrager-2018



Itinéraire culturel : maïs sur soja -2018



## Point réglementaire : les semences biologiques

### Qu'est-ce qu'une semence bio?

Il s'agit d'une semence qui a été produite conformément aux règles de l'AB pendant au moins une génération ou, s'il s'agit de cultures pérennes, deux saisons de végétation (règlement CE 834/2007, article 12).

En AB, les semences et matériels de reproduction végétative utilisés doivent être biologiques. Néanmoins, le règlement européen CE 834/2007 prévoit des dérogations possibles pour l'utilisation de semences et de plants de pommes de terre non biologiques dans certains cas.

Pour les plants potagers, il n'y a désormais plus de dérogation possible, ils doivent tous être certifiés biologiques.

Ainsi, les différents types de semences utilisées par les producteurs biologiques sont :

- Des semences bio certifiées AB issus des entreprises et groupes semenciers,
- Des semences conventionnelles du commerce, non OGM (ni dérivant d'OGM) et non traitées après récolte: autorisées par dérogation,
- Des semences fermières (autorisées en potagères uniquement pour les variétés du domaine public, c'est à dire non protégées par un COV, par exemple celles obtenues il y a plus de 30 ans),
- Des semences populations ne provenant pas de semences commerciales, conservées, sélectionnées et multipliées par les producteurs bios (dites « paysannes » ou issues de gestion collective de la biodiversité cultivée).

Liens pour trouver un fournisseur et obtenir une dérogation :

<https://www.semences-biologiques.org/#/home>

<https://www.semences-biologiques.org/assets/pdf/semences-biologiques-mode-emploi.pdf>



## Aides aux investissements : AREA-PVE

Un nouvel appel à projet a été lancé.

Les dossiers de demande d'aides aux investissements en productions végétales peuvent être déposés jusqu'au 30 mars 2019.

**Contact** : Pôle Développement

Tel : 05 58 85 45 10 - Mail : [developpement@landes.chambagri.fr](mailto:developpement@landes.chambagri.fr)



## Les nouvelles publications techniques à télécharger

Ces documents sont consultables sur le site de la Chambre d'agriculture : [landes.chambre-agriculture.fr](http://landes.chambre-agriculture.fr)

- **Le dernier profil bio N°4**

<https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/filières-et-territoires/agriculture-biologique/publications/profilbio/>



QUATRIÈME NUMÉRO DE PROFILBIO  
LE TRIMESTRIEL DES TECHNIQUES DE L'AB EN NOUVELLE-AQUITAINE.

Cette revue est le fruit du partenariat entre les Chambres d'Agriculture et la Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique, dans le cadre du programme régional « PACTE BIO », soutenu par la Région, l'État et l'Europe.

L'abonnement est gratuit mais obligatoire. La revue sera envoyée par voie informatique. Une fois abonné, vous recevrez les prochains numéros dès leur parution (juin, septembre, décembre et mars).  
Pour consulter/télécharger les précédents numéros, cliquez sur le lien suivant : [https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/filières-et-territoires/agriculture-biologique/publications/profilbio/](https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/filières-et-territoires/agriculture-biologique/publications/filières-et-territoires/agriculture-biologique/publications/profilbio/)

**CLIQUEZ POUR VOUS ABONNER DÈS MAINTENANT**

- **Le bulletin régional : maraîchage**

<https://landes.chambre-agriculture.fr/nos-publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/bulletin-technique-ab-maraichage-et-legumes-nouvelle-aquitaine-n7/>

### Bulletin technique AB Maraîchage et légumes Nouvelle-Aquitaine N°7



Bulletin technique AB – N° 7  
Édité en octobre 2018

Gratuit

9 pages

Agriculture biologique, Légume, Plante à parfum, aromatique et

médicinale, Nouvelle-Aquitaine

Conseil de saison

Climatologie de l'automne

Chou, courge poireau ...

Actualités sur les courges

< [Liste des publications](#)

## • Le bulletin régional : grandes cultures N°3

<https://landes.chambre-agriculture.fr/nos-publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/bulletin-technique-ab-grandes-cultures-nouvelle-aquitaine-n3/>

### Bulletin technique AB Grandes Cultures Nouvelle-Aquitaine N°3



Édité en septembre 2018  
Gratuit

Au sommaire : point agronomique, procédure de nettoyage des moissonneuses, stratégie hivernales de gestion adventices

## • Guide conversion version juin 2018

<https://landes.chambre-agriculture.fr/nos-publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/guide-conversion-bio-en-nouvelle-aquitaine-mise-a-jour-juin-2018/>

### Guide Conversion Bio en Nouvelle-Aquitaine (mise à jour juin 2018)



Édité en juin 2018  
Gratuit

De l'idée à la réalisation de son projet : les informations à connaître pour réussir son projet de production en agriculture bio.

Consulter les fiches :

1. " Qu'est-ce que l'agriculture biologique ? "
2. " Comment construire son projet ? "
3. " Quelles sont les démarches ? "
4. " Quelles sont les aides dédiées à l'agriculture biologique ? "
5. " Foire aux questions "
6. " Glossaire "
7. " Les organismes œuvrant au développement de l'AB "

## L'événement de la bio dans les Landes :

### Mercredi 14 novembre 9h00-13h00 à Sabres (ferme du lycée agricole)

Deux thèmes au programme de ce rendez-vous technique

#### Semis direct sur couvert (SDSC) en AB : quelles mises en œuvre et perspectives ?

- principes des SDSC et retour d'expérience en Chalosse-Sud Adour - présentation du groupe de travail (objectifs, axes de recherches)
- présentation du projet du lycée SDSC : perspectives, avantages et contraintes
- bilan de l'essai de soja-maïs à Sabres
- présentation des outils TCS rollInsem, rouleau Faca, semoir (à programmer pendant la visite des stands)

#### Fertilisation en AB des grandes cultures : quelles stratégies ?

- bilan des expérimentations ARVALIS sur maïs AB
- Rôle et impact des intercultures sur la fertilisation des grandes cultures en AB.

Nous organiserons des ateliers sur les profils de sols entre les sols labourés et en TCS. Des exposants en matériels, des coopératives et entreprises AB et des coopératives vous accueilleront sur les stands.

Contact :

Emmanuel PLANTIER – conseiller en Agriculture Biologique – Chambre d'agriculture des Landes

Tel : 05 58 85 44 13.

Retrouvez nos infos techniques AB sur le site de la Chambre d'agriculture des Landes  
[www.landes.chambre-agriculture.fr](http://www.landes.chambre-agriculture.fr)



Cité Galliane – BP 279 – 40005 MONT DE MARSAN CEDEX  
téléphone 05 58 85 45 45 accueil@landes.chambagri.fr

avec le soutien financier  
(l'Europe participant à la diffusion de l'information)  
crédits photos : Chambre d'agriculture des Landes



# Plan Prévisionnel de Fumure

Agriculteurs en zone vulnérable

vous souhaitez :

- être plus sereins en cas de contrôle
- économiser des fertilisants
- valoriser vos effluents

Notre offre PPF  
est faite pour vous !

Nos experts en agronomie vous conseillent sur toutes les règles à respecter en zone vulnérable.



**aGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
LANDES

*Notre + : pack « PPF + PAC »  
la solution pour gagner du temps  
au printemps !*

Contact : 05 58 85 45 10  
Inscription en ligne sur  
[landes.chambre-agriculture.fr](http://landes.chambre-agriculture.fr)